

**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DE
HAUTE NORMANDIE**

**SESSION PLÉNIÈRE
DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2009**

AVIS SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2010

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapporteur : Monsieur Antoine LAFARGE

Le projet de Budget Primitif de la Région de Haute-Normandie pour l'année 2010 s'élève, hors contrats OCLT/CLTR¹, à 927,08 M€ contre 894,3 M€ inscrits au Budget Primitif 2009.

Si l'on fait abstraction des remboursements anticipés d'emprunts (10 M€ inscrits en 2010 et 10 M€ inscrits en 2009), le Budget Primitif 2010 augmente de 3,70 % par rapport à celui de l'année 2009, à savoir : 917,08 M€ en 2010 contre 884,3 M€ en 2009.

Vous trouverez en annexe les tableaux comparatifs en recettes et en Crédits de Paiement (C.P.)² entre le Budget Primitif 2010 et le Budget Primitif 2009.

Les commentaires portés ci- dessous sont réalisés sur la base de ces tableaux comparatifs établis par le CESR.

Pour ce qui concerne les Autorisations de Programme (A.P.)³, elles s'établissent globalement à 447,92 M€, en augmentation de 62,43 % par rapport à celles inscrites au Budget Primitif 2009 (275,76 M€). Les AP affectées aux opérations inscrites au Contrat de projets 2007/2013 s'élèvent à 54,02 M€, en augmentation de 106,18 % par rapport à celles inscrites au Budget Primitif 2009 (26,2M€).

Quant aux Autorisations d'Engagement (A.E.)⁴, elles s'élèvent à 366,13 M€, en diminution de 41,56 % par rapport à celles inscrites au Budget Primitif 2009 (626,6 M€).

LES RECETTES

Sans entrer dans le détail de toutes les recettes, le Budget Primitif 2010 prévoit notamment :

En matière de fiscalité indirecte

- ☞ la reconduction du tarif de 0 € pour la taxe sur les permis de conduire ;
- ☞ la reconduction du tarif sur les cartes grises voté en 2009 soit 34€/CV, de même que celui concernant les véhicules électriques ou roulant au gaz soit 17€/CV. Le produit attendu s'élève à 60 M€ soit un produit de 10 M€ inférieur à celui inscrit en 2009 ;

¹ OCLT – CLTR : Ouverture de Crédit Long Terme – Contrats Long Terme Renouvelables

² CP - Crédits de paiement : Limite supérieure des dépenses susceptibles d'être mandatées sur l'exercice pour couvrir les engagements contractés.

³ AP - Autorisations de Programme : Limite supérieure des dépenses (pluriannuelles) pouvant être engagées pour le financement des investissements.

⁴ AE - Autorisations d'Engagement : Montant maximum de dépenses pluriannuelles pouvant être engagées au titre de la section de fonctionnement. Les dépenses de personnel ne sont pas concernées.

- ☞ l'inscription de 90,68 M€ au titre de la Taxe intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP). Sur ce produit, la Région ne dispose d'aucune marge de manœuvre dans la mesure où il correspond à une compensation des transferts issus de la loi de décentralisation du 13 août 2004.

Concernant la part variable de TIPP (21 M€ inscrits au budget 2009) votée par les régions depuis le 1^{er} janvier 2007, la poursuite du dispositif reste suspendu à la validation du conseil européen financier. Au regard de cette incertitude, cette recette n'est pas inscrite au Budget Primitif 2010.

En matière de fiscalité directe

- ☞ le maintien des taux de la fiscalité directe votés depuis 2007 (taxe Professionnelle, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti). Ces taux s'établissent ainsi :

- taxe sur le foncier bâti : 4,42%
- taxe sur le foncier non bâti : 9,20%
- taxe professionnelle : 2,61%

En tenant compte d'une évolution prévisionnelle des bases d'imposition de 1,5%, le produit attendu au titre de la fiscalité directe s'élève à 192,35 M€ (+ 5,79 M€ par rapport à 2009).

- ☞ l'inscription de 4,3 M€ au titre des allocations compensatrices pour les taxes d'habitation, foncières et professionnelles.

Le C.E.S.R note que la part consacrée à la fiscalité directe représente 21,21 % des recettes affectées au Budget régional (contre 21,42 % en 2009, 20,25 % en 2008 et 21,70% en 2007). En valeur absolue, la fiscalité directe varie relativement peu par rapport à l'exercice 2009 (+2,65%).

En outre, au regard de la réforme engagée par le gouvernement sur la fiscalité locale, le CESR exprime sa vive préoccupation quant à la capacité de la Région à agir sur le produit fiscal au cours des années à venir.

Concernant les dotations et participations, le projet de Budget Primitif prévoit :

- ☞ **des dotations de l'Etat** à hauteur de 284,14 M€, en augmentation de 0,99 % par rapport à 2009.
- ☞ **des participations de l'Union Européenne** (F.S.E.) à hauteur de 10,03 M€ (en augmentation de 16,64 % par rapport à 2009)

- ☞ **des participations, subventions et remboursements divers** à hauteur de 39,62 M€ (en augmentation de 64,80% par rapport à 2009). Cette importante augmentation est due, pour l'essentiel :
 - au remboursement des prêts Grands projets régionaux,
 - à la vente de l'école maritime du Havre,
 - à l'échange de matériel de transport avec la région Auvergne.
- ☞ **un emprunt d'équilibre à long terme de 235,95 M€**. Cet emprunt représente 26,53% des recettes régionales et augmente de 17,41% par rapport à celui inscrit au Budget régional 2009 (200,96 M€).

A ce stade de la démarche budgétaire, il est important d'avoir à l'esprit que ce chiffre n'est pas le reflet exact du montant de l'emprunt qui va être réalisé au cours de l'exercice budgétaire (l'appel à des capitaux extérieurs est devenu la variable d'ajustement des budgets régionaux et donc le poste budgétaire sur lequel on observe le plus de décalage entre prévisions et réalisations).

Enfin, notons que la dette régionale est appelée à augmenter cette année et devrait s'établir, au maximum au 1^{er} janvier 2010 à 221,49 M€ (+ 84,62 M€). Cette augmentation est due, pour partie, à un tirage de deux emprunts de 50 M€ auprès de la Banque Européenne d'investissement et du crédit foncier en 2009.

In fine, les recettes régionales 2010 se déclinent ainsi :

	Montants inscrits	Part dans le Budget régional
Recettes fiscales	347.336.000€	37,46%
Dotations, participations, remboursements	333.793.186€	36,01 %
Emprunt	245.950.672€	26,53%
TOTAL RECETTES	927.079.858€	100%

LES DÉPENSES

Les **dépenses d'investissement**, c'est à dire celles qui permettent à la Région de faire évoluer son patrimoine notamment (lycées, matériels de transport, opérations mobilières et immobilières, remboursement en capital de la dette...), enregistrent une légère augmentation (+ 2,77%); elles s'établissent pour 2010 à 403,97 M€ hors mouvements financiers OCLT/CLTR (contre : 393,08 M€ en 2009, 444,67 M€ en 2008 ; 419,32 M€ en 2007).

Les **dépenses de fonctionnement** (interventions économiques, formation professionnelle, fonctionnement de l'institution, intérêts de la dette...) enregistrent également une légère augmentation (+ 4,35 %) ; elles s'élèvent pour 2010 à 523,1 M€ contre : 501,19 M€ en 2009, 470,58 M€ en 2008, 422,6 M€ en 2007).

Par rapport au Budget total, les dépenses se répartissent ainsi :

Répartition dépenses	Exercice 2010	Pour mémoire Exercice 2009	Différence
Investissement	43,57 %	43,95%	- 0,38%
fonctionnement	56,43%	56,05%	+ 0,38%

Le CESR note une légère évolution des dépenses de fonctionnement par rapport aux dépenses d'investissement.

L'évolution des dépenses par thèmes

Les dépenses liées au fonctionnement de la Région s'élèvent à 71,32 M€ et enregistrent une progression de l'ordre de 3,13% par rapport à 2009 (69,14 M€). Il convient de noter que parmi ces dépenses, celles concernant la prise en charge des personnels du siège(30,25 M€) évoluent peu (+ 2,74%).

A ces dépenses, viennent s'ajouter les dépenses liées à la prise en charge des Personnels Techniques des Lycées (PTL) en poste dans les lycées haut-normands. Cette dépense estimée à 74,93 M€ (contre 74,11 M€ en 2009 et 59,15 M€ en 2008) vient s'ajouter aux dépenses de personnel en poste à l'hôtel de Région. Il convient également de noter que les dépenses liées à la prise en charge de ces personnels évoluent très peu (+0,56%).

Concernant la prise en charge de ces personnels, le CESR, comme il le fait depuis 2007 attire l'attention de l'Etat sur la nécessité de compenser, à l'euro près, cet important transfert de personnels.

L'ensemble des prévisions de dépenses liées à l'administration générale⁵s'élèvent à 148,42 M€ (soit 16% du Budget régional) et enregistre une légère progression de 3,65% par rapport à 2009 (143,25 M€).

⁵ y compris, comme en 2009, les crédits inscrits au dispositif « carte Région » soit : 5.815.000 €

La **charge de la dette**, qui inclut l'amortissement du capital et le paiement des intérêts, s'élèvera cette année à 27,45 M€ (contre 21,88 M€ en 2009 et 25,26 M€ en 2008). En outre, l'ensemble des dépenses relatives à la dette (dettes et autres opérations financières) s'élèvent à 43,6 M€ soit 4,70% du BP 2010 (contre 3,94 % en 2009 ; 4,13% en 2008 et 4,96 % en 2007).

Les dépenses opérationnelles de la Région s'élèvent quant à elles à 737,23M€ et représentent 79,52 % du budget régional (en diminution de 0,52% par rapport à 2009).

Le CESR note que l'ensemble des dépenses (fonctionnement et investissement) enregistre une légère progression par rapport à 2009.

COMMENTAIRES DU C.E.S.R.

Remarques d'ordre général

Au regard de la situation financière saine de la Région, le CESR souhaite que la Région réalise des investissements significatifs dans des secteurs d'avenir (infrastructures, outils de formation, innovation/recherche, secteurs en émergence, appui aux filières régionales, ...).

Ainsi, le CESR :

- demande que la Région utilise, dès 2010, en complément de l'Etat, tous les moyens réglementaires pour atténuer les conséquences liées aux difficultés générées par la crise en matière d'emploi. Dans ce cadre, il émet le vœu qu'un certain nombre de préconisations émises à l'occasion de l'avis sur les orientations budgétaires 2010, d'une part et de l'avis sur les mutations industrielles d'autre part fasse l'objet d'un examen approfondi de la part du Conseil Régional,*
- recommande une mise à jour du CPER 2007-2013 pour tenir compte des évolutions liées à la crise et des engagements pris par l'Etat en matière d'infrastructures de transports. Il souhaite ardemment être associé à ce travail de mise à jour avec les deux partenaires concernés que sont l'Etat et la Région.*

Le CESR rappelle son attachement, pour l'avenir, à la libre administration de la Collectivité régionale grâce à des recettes fiscales propres .

Remarques sectorielles

Le C.E.S.R. propose également de prendre en compte les remarques préparées par les commissions et portées dans le document joint.

En conclusion, le Conseil Economique et Social Régional,

- constatant que le projet de Budget Primitif 2010 est en adéquation avec les orientations budgétaires présentées en octobre 2009 par le Président du Conseil Régional,**
- rappelant ses remarques jointes au présent avis,**

émet un avis favorable à l'adoption du Budget Primitif 2010 de la Région Haute-Normandie.

RECETTES

BP 2009

Taxes	
369,4 M€	+0,81%
41,30%	
Fiscalité directe	
Impôts locaux	186,6 M€
Allocations compensatrices	5,0 M€
Fiscalité indirecte	
Permis de conduire	0,0 M€
Cartes grises	70,0 M€
Modulation TIPP	21,0 M€
TIPP (ancienne dotation)	86,8 M€
Dotations – Participations - Rembts	
314 M€	0,19%
35,11%	
Dotations	
- Etat	281,3 M€
- Union Européenne (FSE)	8,6 M€
Participations	19,04M€
Remboursements	5 M€
Reprises Résultat - Provisions	
0 M€	
Reprises provisions	M€
Emprunt	
210,9 M€	-11,80%
23,59%	
Emprunt long terme	200,9 M€
Refinancement Emprunt	10,0 M€

894,3 M€

BP 2010

Taxes	
347,34M€	-5,97%
37,46%	
Fiscalité directe	
Impôts locaux	192,35M€
Allocations compensatrices	4,30M€
Fiscalité indirecte	
Permis de conduire	0,00M€
Cartes grises	60,00M€
Modulation TIPP	0,00 ⁶ M€
TIPP	90,69M€
Dotations – Participations - Rembts	
333,8 M€	6,30%
36,01%	
Dotations	
- Etat	284,15M€
- Union Européenne (FSE)	10,03M€
Participations	20,63M€
Remboursements	18,99M€
Reprises Résultat - Provisions	
0 M€	
Reprises provisions	M€
Emprunt	
245,95M€	16,61%
26,53%	
Emprunt long terme ⁷	235,95M€
Refinancement Emprunt	10,00M€

927,07 M€

⁶ dispositif suspendu à la validation du conseil européen financier.

⁷ Il s'agit essentiellement d'une inscription d'emprunt pour équilibrer le budget 2010 qui constitue, pour la Région, une autorisation d'ouverture de crédits.

DÉPENSES

BP 2009		
Administration générale (dont frais de personnel⁸ et fonctionnement propre)		
16,02%	143,2 M€	+ 16,90%
Dettes et autres opérations financières		
3,94%	35,4M€	- -6,08 %
Actions interrégionales, Europe, Internationales (dont FSE)		
0,46%	4 M€	- 4,65%
ACTION ECONOMIQUE-		
7,74%	69,1 M€	+ 20,77%
Interventions transversales	26,3M€	
Recherche et innovation	18,0 M€	
Agriculture, Agro-Alimentaire, Forêt, Pêche	5,4M€	
Industrie, artisanat, commerce	13,0 M€	
Tourisme et thermalisme	6,4M€	
FORMATION PROFESSIONNELLE		
23,57%	210,8 M€	+ 1,49%
Services communs	5,5M€	
Apprentissage	86,2M€	
Formation professionnelle	86,2M€	
Formation sanitaire et sociale	32,9M€	
ENSEIGNEMENT		
21,93%	196,2 M€	+31,30%
Services communs	0,09M€	
Lycées + vie lycéenne (hors frais personnel PTL)	168,09M€	
Enseignement Supérieur	13,80 M€	
Autres services périscolaires	14,31 M€	
AMENAGEMENT DES TERRITOIRES		
21,14%	189,1 M€	-34,72%
Services communs	2,7 M€	
Infrastructures et transports	169,9M€	
Politique de la ville, logement, etc	16,5M€	
CULTURE- SPORTS- SANTE		
3,95%	35,4 M€	-3,28%
ENVIRONNEMENT		
1,25%	11,2 M€	+14,29%

894,3 M€

BP 2010		
Administration générale(dont frais de personnel⁹ et fonctionnement propre)		
16%	148,42M€	+3,65%
Dettes et autres opérations financières		
4,71%	43,6M€	+23,16%
Actions interrégionales, Europe, internationales(dont FSE)		
0,43%	3,95 M€	-1,25%
ACTION ECONOMIQUE-		
8,04%	74,50M€	+7,81%
Interventions transversales	24,90M€	
Recherche et innovation	17,56M€	
Agriculture, Agro-Alimentaire, Forêt, Pêche	5,40M€	
Industrie, artisanat, commerce	20,40M€	
Tourisme et thermalisme	6,24M€	
FORMATION PROFESSIONNELLE		
22,22%	205,98 M€	-2,29%
Services communs	5,76M€	
Apprentissage	80,71M€	
Formation professionnelle	81,75M€	
Formation sanitaire et sociale	37,76M€	
ENSEIGNEMENT		
22%	204,02M€	+4%
Services communs	0,00M€	
Lycées + vie lycéenne (hors frais de personnel PTL)	175,39M€	
Enseignement Supérieur	7,93M€	
Autres services périscolaires	20,70M€	
AMENAGEMENT DES TERRITOIRES		
20,79%	192,75M€	+1,93%
Services communs	1,53M€	
Infrastructures et transports	168,24M€	
Politique de la ville, logement, etc	22,98M€	
CULTURE- SPORTS- SANTE		
4,44%	41,16M€	+16,3%
ENVIRONNEMENT		
1,37%	12,69M€	+13,3%

927,07 M€

⁸ dont personnels techniques des lycées pour 74,11 M€en 2009

sc⁹ dont personnels techniques des lycées pour 74,93 M€en 2010

REMARQUES

FONCTION 0 : SERVICES GÉNÉRAUX

1^{ère} commission

Administration générale (02)

Le CESR note avec satisfaction la mise en place, par la Région, d'une politique triennale et conventionnelle d'insertion en faveur des personnes en situation de handicaps et restrictions d'aptitude. Cet engagement va dans le sens des vœux émis en 2009 par le CESR sur le thème du handicap.

Planification, évaluation, prospective

Le CESR met l'accent sur le faible taux d'engagement concernant les actions inscrites au CPER 2007/2013 et en particulier celles concernant le volet ferroviaire. Au regard des enjeux considérables pour le territoire haut-normand, le CESR demande aux différents partenaires de la Région (Etat, RFF), de mettre tout en œuvre pour que ces opérations puissent être réalisées dans les délais inscrits au CPER.

Concernant l'évaluation, le CESR observe que le programme d'études 2010 est en cours de finalisation. Dès que ce programme aura été achevé, il demande à être destinataire de chacune des études réalisées.

Actions interrégionales, européennes et internationales (04)

Le CESR note avec satisfaction que :

- l'Arc Manche bénéficie d'une bonne reconnaissance au niveau européen permettant ainsi aux acteurs de cet espace de développer davantage de plans d'actions pertinents afin d'accéder aux fonds européens au titre du programme « Interreg IV A- Manche »,
- la Présidence 2010-2011 de l'Assemblée des Régions de l'Arc Manche va être assurée par la Région de Haute-Normandie.

FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

5^{ème} commission

Services communs

Le CESR a été informé de la préparation de la signature d'un douzième contrat d'objectifs dans le domaine du commerce et de la distribution en 2010, et réaffirme son soutien à cette initiative de contractualisation avec les branches professionnelles et les partenaires sociaux.

En matière de lutte contre le handicap, le schéma régional pour la formation professionnelle des personnes handicapées est porté par le FONGECIF, qui dispose d'un réseau sur lequel peuvent s'appuyer les financeurs (Etat, Région et AGEFIPH) et occupe par conséquent une position importante dans ce domaine. Le CESR fait part de ses interrogations quant à la redéfinition du rôle du FONGECIF si un Groupement d'Intérêt Public venait à se créer.

Formation professionnelle

Le CESR approuve le dispositif de l'aide individuelle à la formation, qui vise à soutenir les personnes souhaitant suivre une formation qualifiante ou diplômante, et se félicite de l'augmentation des crédits en sa faveur. Par ailleurs, le CESR observe avec satisfaction l'augmentation significative du barème de rémunération des demandeurs d'emploi stagiaires âgés de 16 à 20 ans.

Les membres du CESR ont été informés par les services du Conseil régional de la mise en place d'une typologie d'actions pour développer la culture générale auprès des publics les plus en difficulté en matière d'insertion professionnelle, qui pourrait s'ouvrir sur la problématique de l'illettrisme, thème porté par le CESR depuis plusieurs années. Par conséquent, le CESR suivra cette initiative avec attention.

Apprentissage

Le CESR s'inquiète de la diminution des effectifs dans l'apprentissage, notamment dans les domaines du BTP, de la métallurgie, du transport et de la logistique. Il attire l'attention sur la diminution moyenne de 6 % des effectifs (toutes filières confondues) entre octobre 2008 et octobre 2009.

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT

5^{ème} commission

Lors de ses remarques sur le Budget Primitif 2009, le CESR avait préconisé l'extension du dispositif « Région Langues » aux élèves de terminal en bac professionnel, et demandé à ce que les crédits-temps, dans le cadre du dispositif « Régions sans frontières » puissent être utilisés dès les premières années d'études. Le CESR regrette que ses recommandations n'aient pas été suivies, et réitère ses demandes.

Dans le cadre du dispositif régional destiné à soutenir d'éventuels projets en matière de lutte contre l'échec des étudiants, le CESR invite fortement les deux universités de la Région Haute-Normandie à s'inscrire dans ce dispositif.

FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS, ET LOISIRS

3^{ème} commission

Culture

Le CESR souligne avec satisfaction la constante progression de la part du budget consacré à la culture et l'intervention croissante de la Région dans ce domaine.

Conformément aux préconisations formulées dans sa dernière étude sur la culture¹⁰, il souhaiterait, d'une part, que la Région se dote d'un outil d'observation et d'évaluation des pratiques culturelles, et d'autre part, qu'elle définisse une stratégie régionale pour accroître le rayonnement culturel national et international de la Haute-Normandie notamment par une meilleure structuration des acteurs de la culture au sein d'un Comité Régional de la Culture.

Il encourage la Région à poursuivre sa politique territoriale en la matière consistant à doter les pays et les agglomérations des moyens nécessaires à la mise en œuvre de schémas de développement culturel territoriaux.

Sport

Le CESR demande à la Région de mettre en place une maison régionale des sports dans le but d'héberger les ligues ou comités avec un faible nombre de licenciés, de mutualiser les moyens administratifs, d'améliorer la communication...

Jeunesse et vie associative

Le CESR déplore le manque de moyens alloués à la vie associative et la part dérisoire que cette dernière représente chaque année au sein du budget de la Région. Il ne peut que rappeler l'importance de développer une vraie politique régionale de soutien à la vie associative en reconnaissance de son rôle fondamental en matière de qualité de vie et de lien social.

Si le CESR reconnaît l'opportunité budgétaire de l'aide à la structuration du mouvement associatif, elle recommande à la Région d'augmenter le soutien par tête de réseau qui n'a pas évolué depuis 2004 et de lever la clause d'impossibilité de cumul pour un même bénéficiaire des différents dispositifs d'aides régionales. Cette clause empêche ces mêmes têtes de réseau de répondre favorablement aux appels à projets de la Région.

Enfin, le CESR ne peut que rappeler l'urgence d'engager une politique de la jeunesse pour permettre aux jeunes de construire leur devenir dans notre région.

¹⁰ « Acte I : rayonnement national et international de la culture en Haute- Normandie », Mai 2009

FONCTION 4 : SANTÉ ET ACTION SOCIALE

3^{ème} commission

Le CESR se félicite de la volonté du Conseil Régional de proposer à la future Agence Régionale de Santé la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, dans le but de poursuivre son intervention dans ce domaine.

Il reconnaît avec satisfaction la participation de la Région à la création et au développement des maisons pluridisciplinaires de santé et se félicite de cette initiative prise en dehors de ses domaines de compétences obligatoires.

Par ailleurs, il rappelle que le secteur de la santé mentale est en grande difficulté sur le territoire haut normand, tant les structures spécialisées que les structures innovantes d'écoute et de soutien pour des populations ayant besoin d'être soutenues et soignées. Aussi, le CESR souhaite que le Conseil Régional, dans le cadre de son conventionnement avec les territoires de projet, soutienne financièrement ces structures innovantes ainsi que le développement des points d'écoute jeunes et les lieux d'écoute mutuelle, outils de lutte contre l'isolement et l'exclusion sociale.

Une nouvelle fois, le CESR encourage vivement la Région à accroître ses investissements en faveur de la prévention en matière de santé au travail, pour faire de la Haute-Normandie une région pilote dans la prévention du risque professionnel et de la souffrance au travail.

FONCTION 5 : AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

4^{ème} commission

Technologies de l'information et de la communication

Le CESR souhaite que l'action du Conseil Régional s'inscrive dans un objectif de couverture homogène du territoire régional par les infrastructures haut débit, au travers de la suppression progressive des zones d'ombre.

Il incite le Conseil Régional à maîtriser davantage les réseaux d'infrastructures qu'il concourt à financer, et à jouer un rôle de coordination entre les différents opérateurs afin de les inciter à la mutualisation.

3^{ème} commission

Logement

Le CESR constate, malgré les préconisations formulées à diverses reprises, qu'aucun nouvel appel à projets régional pour une Haute Qualité Environnementale en direction des bailleurs sociaux n'a été lancé depuis fin 2007. Il ne lui paraît pas nécessaire d'attendre les résultats de la première expérimentation pour en capitaliser de nouvelles.

Il attire l'attention de la Région sur l'importance de définir des règles précises en début d'appel à projets et de les conserver tout au long de ce dernier.

Le CESR demande à la Région de poursuivre l'action en faveur d'opérations exemplaires en matière d'économie et de diversification d'énergie, tant en ce qui concerne les opérations de constructions neuves en conjuguant les aides en fonction du niveau de consommation d'énergie, que pour les opérations d'amélioration du patrimoine existant en visant la performance énergétique des bâtiments, les aides étant proportionnées au niveau de réduction des consommations.

FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

3ème commission

Le CESR se félicite de la cohérence des objectifs poursuivis mais souhaiterait une augmentation substantielle du budget attribué aux problématiques environnementales, étant donné l'importance de cette politique et les spécificités du territoire haut normand en la matière.

Il s'étonne du manque de lisibilité concernant les moyens attribués à l'observatoire de la biodiversité, dans la mesure où les crédits lui revenant ne font pas l'objet d'une ligne clairement identifiée et séparée du réseau associatif régional. Il déplore, en outre, la lenteur de sa mise en place.

Au delà du simple classement des réserves naturelles existantes, le CESR encourage la Région à mener une politique ambitieuse en matière de gestion et de conservation des milieux naturels, notamment par l'identification de nouveaux territoires susceptibles de bénéficier de cette politique grâce à l'appui éclairé de l'observatoire de la biodiversité.

Le CESR s'étonne de la baisse de l'aide forfaitaire attribuée dans le cadre du soutien financier aux installations solaires photovoltaïques à usage collectif. Il note que cette dernière a été diminuée de 43% passant de 3.5 € en 2009 par watt crête installé à 2€.

Le CESR regrette enfin que les opérations de rénovation urbaine dans le cadre de l'ANRU ne soient pas compatibles avec les dispositifs d'aide en faveur des énergies renouvelables.

FONCTION 8 : TRANSPORTS

2^{ème} commission

81. Transport en commun de voyageurs

Le CESR constate avec satisfaction l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation des études relatives à la réactivation d'une liaison ferroviaire entre Rouen et Evreux.

Il insiste néanmoins sur la nécessité d'examiner à cette occasion une multiplicité de tracés alternatifs, au delà de la seule « réouverture » de la ligne existante entre Rouen et Evreux, comme le laisse supposer la rédaction du rapport budgétaire.

FONCTION 9 : ACTION ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

4ème commission

Interventions économiques transversales

Le CESR souhaite être destinataire d'une information sur le bilan du dispositif « Emplois Tremplins ».

Eu égard aux importantes difficultés que rencontre aujourd'hui la filière verre, le CESR souligne l'importance que revêt le soutien du Conseil Régional pour assurer la pérennité de cette filière dans notre région.

Recherche et innovation

Le CESR se réjouit des avancées qu'il constate dans la structuration d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) normand. Il souhaite à présent que la mise en œuvre de ce pôle se concrétise dans les plus brefs délais.

Agriculture, agro-industrie, forêt et pêche

Le CESR souligne avec satisfaction les actions menées par le Conseil Régional en faveur de la filière pêche et de la filière bois, et il l'engage à maintenir son soutien à ces deux secteurs.

Tourisme

Le CESR prend acte des actions planifiées par le Conseil Régional en 2010, qui constituent les premières déclinaisons opérationnelles des orientations inscrites dans le Schéma interrégional de développement du tourisme.

DÉCLARATIONS DES GROUPES

**DÉCLARATION DE MADAME KATIA PLANQUOIS AU TITRE DE L'UNION
RÉGIONALE DES SYNDICATS CFDT DE HAUTE-NORMANDIE SUR LE
PROJET D'AVIS CONCERNANT LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2010**

A la CFDT, on s'inquiète des propositions de lois concernant la réforme des collectivités territoriales. Par principe nous ne sommes pas opposés à une réforme qui éviterait un mille feuille institutionnel, mais la réforme proposée favorisera la recentralisation de l'Etat. Outre le côté électoraliste de cette réforme elle privera les régions de leurs autonomies financières et politiques.

Priver les régions de la clause de compétence générale c'est les amputer d'un ensemble d'outils pour aménager leurs territoires. La clause de compétence générale évitait jusqu'ici la compétition entre les territoires infra régionaux et diminuait les disparités entre les communes au sein d'une seule région ; cette clause a aussi permis à plusieurs régions et autres collectivités locales d'abonder, voire de se substituer, aux investissements de l'Etat.

Pour la CFDT, cette clause de compétence générale doit être maintenue pour les régions.

**DÉCLARATION DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE ROGER AU TITRE DE
L'UNION RÉGIONALE DES SYNDICATS CFDT DE HAUTE-NORMANDIE
SUR LE PROJET D'AVIS CONCERNANT LE PROJET DE BUDGET
PRIMITIF 2010**

Monsieur le Président, dans la mandature, on a acté un certain nombre de propositions sur l'agriculture. Il est très difficile, voire impossible de parler d'agriculture régionale aujourd'hui sans la replacer dans son environnement politique et économique.

Le problème majeur de l'agriculture, on en a entendu parler ces derniers temps et on va encore en entendre parler aujourd'hui, c'est la valorisation de ses matières premières. Que ce soit le lait, la viande, les pommes de terre aujourd'hui, c'est une période très difficile.

Le contexte est qu'on est face à des grandes surfaces qui n'ont qu'un seul objectif : faire du profit en achetant le moins cher possible. Elles sont d'ailleurs très habiles et ont saisi l'opportunité de la loi de modernisation économique mise en place par le Gouvernement pour renforcer leur pouvoir sous le couvert de l'alibi de la baisse des prix de consommation.

Face à de grands groupes industriels qui pèsent d'un poids économique tel, on voit mal les petits et moyens producteurs de lait demain, comme le propose le Gouvernement, contractualiser une grille correcte pour 2010.

Par ailleurs, le rapport de force est tellement disproportionné que l'on va précipiter la mise en place d'une agriculture industrielle dans un camp d'intégration et, demain, le lait sera produit en ateliers hors sol comme le porc ou la volaille avec ses conséquences sur l'environnement.

Face au contexte de la modernisation des échanges agricoles complètement délirants, le débat sur l'autosuffisance alimentaire de l'Europe est posé par la maîtrise des productions.

Malgré tout, un consensus commence à se faire jour autour de l'idée que c'est en développant des politiques agricoles au sein même des pays de la faim que la situation pourra s'améliorer et non plus, sauf cas d'urgence, en envahissant ces pays par nos excédents qu'on résoudra le problème.

Pour les salariés agricoles, ce n'est pas réjouissant. Ceux que j'appelle souvent les licenciés du silence, ceux qui n'ont pas les moyens de casser les portes des Préfectures ou autres, depuis quinze ans, les dispositions de réduction de cotisations sociales s'empilent les unes derrière les autres et font qu'aujourd'hui la majorité des emplois est tombée dans la précarisation totale.

Dans le même temps, la profession demande des aides financières aux collectivités territoriales pour faire de la communication sur l'attractivité des métiers.

De plus, cette carence de financement ne risque-t-elle pas de mettre en cause l'avenir de la mutualité sociale agricole demain ?

Face à cette dérive libérale, les collectivités territoriales placées elles-mêmes devant la remise en cause de leurs ressources doivent recadrer leur action. C'est vrai pour l'agriculture, il faut recadrer les actions mais également pour d'autres acteurs économiques.

Trois actions nous apparaissent essentielles : créer de la valeur ajoutée, l'emploi et l'aménagement du territoire.

Créer de la valeur ajoutée locale, c'est permettre à de petites structures de rester viables, de faire le lien avec le territoire, de mieux connaître ce qui est acheté, identifier le producteur et de ne plus faire voyager des denrées sur des milliers de kilomètres. Cela pourrait engendrer de nombreux emplois, revenir à la source, l'agriculture avait comme tradition de produire, transformer et vendre. C'est de plus en plus d'actualité aujourd'hui.

Favoriser l'installation d'agriculteurs par la mise en place d'une politique de sensibilisation, installer des agriculteurs en attendant, espérons-le, une remise en cause de cette réforme de l'installation.

Sensibiliser auprès des propriétaires fonciers qui, aujourd'hui, préfèrent louer leurs terres à des agriculteurs souhaitant s'agrandir souvent sous couvert d'un cadre juridique sociétal plutôt que de faire confiance à nos jeunes.

A ce propos, l'aide « coup de pouce » attribuée par la Région aux porteurs de projets alternatifs, bien qu'elle ait été légèrement réévaluée, est nettement insuffisante puisqu'on dénote qu'il n'y a pas plus de problèmes économiques chez ces gens-là que chez les autres.

Favoriser l'emploi des salariés. L'agriculture a besoin de main d'œuvre. Nos écoles forment beaucoup de personnes avec des niveaux élevés de diplômes mais leurs capacités d'analyse des conditions sociales proposées en agriculture les inclinent majoritairement à quitter cette branche d'activité. En conséquence, il est important de faciliter l'insertion de personnes en chômage.

Sur ce sujet, nous trouvons que la Région ne s'engage pas assez. Le territoire ne se délocalise pas mais, si on n'y prend pas garde, l'alimentation avec toutes les conséquences que cela ne manquera pas d'avoir sur l'emploi et l'aménagement du territoire.

**DÉCLARATION DE MESSIEURS PATRICK BARBOSA ET FRÉDÉRIC
MALVAUD AU TITRE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉS POUR LA
PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT AYANT UN
CHAMP D'ACTION DÉPARTEMENTAL OU RÉGIONAL SUR LE PROJET
D'AVIS CONCERNANT LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2010**

Budget environnement 2010 : un manque d'ambitions.

Année	Budget global : crédits de paiement hors contrats dette (en millions d'€)	Budget environnement (en millions d'€)	Pourcentage par rapport au budget global
1996	420	3,6	0,86
1997	436	3,9	0,90
1998	434	4,4	1,01
1999	420	3,9	0,93
2000	430	4,8	1,12
2001	440	4,8	1,09
2002	538	5,1	0,94
2003	531	6,2	1,16
2004	567	5,9	1,03
2005	617	8,5	1,37
2006	700	9,5	1,35
2007	842	9,8	1,16
2008	915	9,8	1,07
2009	894	11,2	1,25
2010	927	12,7	1,37

La politique d'environnement de la Région est déclinée cette année en trois orientations :

- Gestion plus performante de l'énergie et promotion des énergies renouvelables
 - Préservation de la biodiversité et maîtrise des risques naturels.
 - Equilibre environnemental.
1. Gestion de l'énergie : 6,9 millions d'euros (3,8 environnement, et 3,1 entreprises).
 2. Biodiversité : 3,9 millions d'euros (dont 1,9 pour la préservation du patrimoine naturel, 0,2% du budget).
 3. Equilibre environnemental : 1,9 millions d'euros. Il s'agit de : éducation à l'éco-citoyenneté, préventions des pollutions (politique de l'air, pratique cyclable, plans de déplacement),

Nous notons que la partie spécifiquement consacrée à l'Observatoire de la biodiversité représente 460 000 euros, dont 234 000 euros de recettes (0,05% du budget).

Si nous approuvons les orientations, depuis des années, nous demandons que le budget environnement soit à la hauteur de 2% des dépenses (ce qui correspondrait à 18,5 millions d'euros). Il manque donc encore 5,8 millions d'euros cette année. Pourtant les besoins sont criants en matière de préservation de la biodiversité et d'éducation à l'environnement. La partie consacrée à l'Observatoire de la biodiversité nous paraît nettement insuffisante et nous n'avons pas d'objectifs chiffrés concernant la politique de Réserves naturelles régionales, qui, nous paraît peu ambitieuse dans la mesure où on se contente d'un reclassement des trois anciennes réserves naturelles volontaires.

**DÉCLARATION DE MONSIEUR JEAN-LUC LÉGER AU TITRE DU COMITÉ
RÉGIONAL DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION
POPULAIRE DE HAUTE-NORMANDIE -CRAJEP SUR LE PROJET D'AVIS
CONCERNANT LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2010**

Lors de la séance plénière du 1er décembre 2008, j'intervenais pour présenter la situation des têtes de réseaux associatifs.

Il est temps de vous présenter l'état des lieux, un an après.

Si le Ministre de l'Éducation Nationale est revenu sur un certain nombre de positions, si la plupart des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public sont en sursis, la situation des têtes de réseaux associatives, de jeunesse et d'éducation populaire s'est singulièrement aggravée en Haute Normandie, conformément à ma déclaration du 1er décembre dernier.

Je déclarais en vrac, qu'en 2009, n'existeront plus les coordinations régionales en Normandie de la Fédération Régionale des MJC, c'est fait, du Réseau Normand des MJC, c'est fait, de l'association des Centres Sociaux Normands, c'est fait, de la Jeunesse au Plein Air de l'Eure, c'est fait, le MRJC (Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne), c'est fait.

Quand je dis, c'est fait, ça veut dire que j'avais raison, ces associations n'existent plus.

Je n'avais pas mentionné l'UFCV, j'avais tort, ils sont gérés aujourd'hui depuis Amiens, comme le Réseau ex-Normand des MJC. Et je vous assure que le choix de la Picardie est loin du fait du hasard.

Or, que disent ces mêmes collectivités locales ? Nous (les collectivités locales) saupoudrons les deniers publics, avons face à nous de multiples associations sans parvenir à coordonner, etc.

En définitive, ces mêmes collectivités locales regrettent le temps des têtes de réseaux suffisamment solides pour faire ce travail. Je le prétends sans risque de me tromper, ce qui est dénoncé par les collectivités locales, va s'accroître. A moins que la Région, etc.

**DÉCLARATION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS ERNIS AU TITRE DES
UNIONS DÉPARTEMENTALES DES SYNDICATS FORCE OUVRIERE DE
LA SEINE MARITIME ET DE L'EURE SUR LE PROJET D'AVIS
CONCERNANT LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2010**

Le groupe FO se réjouit que l'avis soit voté unanimement, alors que celui-ci exprime « une vive inquiétude » s'agissant de la suppression des recettes de la taxe professionnelle, sans remplacement.

Le groupe FO rappelle qu'il avait alerté sur ce sujet lors des Orientations Budgétaires du 14 octobre dernier par le dépôt d'un amendement.

Peut-être que les 27 collègues qui avaient émis un vote positif sur cette proposition avaient raison trop tôt.

Le groupe FO constate avec intérêt qu'un mois et demi plus tard, c'est l'ensemble du CESR qui prend conscience de ce grave problème.

Je dirai en conclusion qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire.

**DÉCLARATION DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE MALO AU TITRE DE LA
CONFÉDÉRATION PAYSANNE DET LA COORDINATION RURALE SUR LE
PROJET D'AVIS CONCERNANT LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2010**

Juste un mot pour dire que je m'associe à ce qu'a dit Jean-Claude ROGER sur l'agriculture tout à l'heure pour l'essentiel. Je pense que la situation est très difficile. Les premiers indicateurs des centres de gestion qu'on a pour l'année 2009 laissent présager une situation encore pire que celle que l'on imaginait.

**DÉCLARATION DE MADAME ARLET ADAM AU TITRE DE L'UNION
RÉGIONALE DES ORGANISMES DE FORMATION DE NORMANDIE ET LA
FÉDÉRATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE HAUTE-
NORMANDIE SUR LE PROJET D'AVIS CONCERNANT LE PROJET DE
BUDGET PRIMITIF 2010**

Lors de l'Assemblée plénière d'octobre 2009, nous avons dénoncé la mise en place d'un service public régional de formation professionnelle dans notre Région haut-normande nous référant au fait que les marchés publics dans les appels d'offres en ce domaine protégeaient tout à fait les acteurs tant financeurs que prestataires de même que les stagiaires.

Nous prenons aujourd'hui connaissance, et je vous demande de vous rendre pour mémoire au haut de la page 166 du budget, que l'action du Conseil Régional en matière de formation professionnelle « va être profondément renouvelée » par la mise en place de ce nouveau service public régional de formation professionnelle.

Ceci amène une fois de plus l'AFPA à être subventionnée à hauteur de 16.186.324 € pour l'année 2010 en déni total du droit à la concurrence qui est bafoué une fois de plus eu égard aux organismes de formation privée.

Le SIEG en configuration, s'il doit exister, devrait être mis en place dans la plus grande transparence et en concertation avec les partenaires qui œuvrent au sein du PRFP depuis des années avec les partenaires sociaux et, nous avons l'audace de le dire, après les élections de mars prochain.

Si, pour l'instant, le service public régional de formation est une coquille vide, nous pensons que nous devons en décrire les paramètres tous ensemble doutant toutefois de son utilité réelle dans un système où le PRFP : a fait ses preuves et est évalué chaque année de façon très positive.